



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1006) DE MISE A
DISPOSITION DU POLE DOCUMENTAIRE, A
L'ASSOCIATION « CHŒUR SAINT-LOUIS DE
VINCENNES »**

**DÉCISION N° DM-24-328
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, d'organiser une répétition, dans le Pôle documentaire, 9 novembre 2024 de 14h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser une répétition, dans le Pôle documentaire, le 9 novembre 2024 de 14h00 à 17h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN